

Mobilité du personnel

mardi 19 mars 2019, par [webmaster2](#)

- Information auprès de l'équipe éducative des opportunités offertes par le programme (mobilité d'enseignement et mobilité de formation).
- Soutien financier : montant de la subvention accordée et dans la mesure du possible d'une aide supplémentaire de l'établissement.
- Soutien logistique en cas de mobilité entrante : solution d'hébergement, transferts, visites, etc.
- Aménagement de l'emploi du temps des étudiants s'il s'agit d'une mobilité entrante (du type personnel d'entreprise) ainsi que celui de notre enseignant pour lui permettre de participer à une mobilité.
- Soutien linguistique (préparation linguistique, traduction, etc.) en cas de mobilité sortante et entrante. Utilisation des documents Europass comme outils de reconnaissance.